

A ORANGE, LA MAIRIE FN VEUT EXPULSER L'UNION LOCALE CGT: SOLIDARITE AVEC LES SYNDICALISTES DES VILLES OCCUPEES

C'est un vaste mouvement de solidarité qu'il nous faut construire pour défendre dans les villes occupées par les fascistes les droits syndicaux et démocratiques. Nous reproduisons ci-dessous, le communiqué du CCN de la CGT contre les menaces d'expulsion de l'union locale Cgt par la mairie fasciste d'orange:

MOTION DU CCN DE LA CGT

« Après avoir supprimé la subvention de l'union locale Cgt d'Orange dès son élection à la mairie d'Orange, en 1996, après avoir coupé l'électricité à l'Union locale, qui n'est toujours pas rétablie depuis le 18 juillet 2001, le maire Front National d'Orange vient d'exiger le départ de l'Union locale sans propositions de logement sous huitaine en précisant qu'il procédera à son expulsion par voie judiciaire.

L'union locale Cgt est logée dans des locaux prêtés par la municipalité depuis 1936. Les syndicats, qui la composent n'ont pas l'intention de céder à cette injonction, car ce serait un grave préjudice que devrait subir, une fois de plus, les salariés orangeois, si la Cgt était privé de tout moyen pour les recevoir, les accueillir et les aider dans leur démarche. C'est une atteinte aux libertés inacceptable.

Le CCN, réuni ce jour, solidaire des syndicats Cgt d'Orange et de leur union, sera vigilant quant au sort qui leur sera réservé et s'engage à tout mettre en oeuvre pour que les libertés ne soient pas bafouées à Orange comme ailleurs et appelle les organisations de la Cgt à envoyer des messages de protestation à la mairie d'orange. »

Montreuil le 24 octobre 2001

ZONES D'ATTENTE: EN MARGE DE L'ETAT DE DROIT !!!

Il y a près de dix ans, en décembre 1991, le ministre de l'intérieur socialiste déposait en catimini un amendement visant à instaurer un régime dérogatoire de privation de liberté dans les ports et les aéroports après que l'État eut été condamné pour voie de fait par le TGI de Paris.

Cet amendement provoqua un tollé. Le Conseil constitutionnel fut saisi et le censura. En juillet 1992, pourtant, le régime dérogatoire de maintien en zone d'attente, fut introduit par la loi Quilès.

Voilà bientôt une quinzaine d'années qu'un régime d'exception règne dans cette improbable zone où des étrangers sont privés de liberté parce que non admis sur le territoire ou demandeurs d'asile. Cela s'est d'abord fait de façon clandestine, jusqu'à ce que des syndicats et des associations décident d'unir leurs forces pour combattre le secret et l'arbitraire. De cette alliance est née en 1989 l'Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers (Anafé), qui s'est donnée pour but d'assurer une présence active et compétente auprès des étrangers qui se trouvent en difficulté en zone internationale, en leur apportant une aide à caractère juridique et humanitaire.

Mais la présence et l'assistance ne suffisent pas. Introduire du droit en matière de franchissement des frontières, c'est à dire des règles claires comportant des garanties juridiques et des voies des recours effectives, tel est, au delà de l'aide individuelle, l'un des objectifs essentiels que l'Anafé s'est assigné.

Le bilan de dix ans d'activités de l'Anafé décrit les différents terrains sur lesquels ont porté son action: dans un premier temps, combattre l'illégalité de la privation de la liberté, puis, après l'adoption de la loi Quilès, faire en sorte qu'elle soit améliorée et ainsi donner aux étrangers des droits effectifs. Par le biais de la défense juridique et du suivi individuel des étrangers maintenus, l'Anafé a principalement soulevé quatre problèmes : le renvoi de demandeurs d'asile menacés vers des pays tiers dits sûrs, la consignation à bord de passagers clandestins de navires, la violation du délai du jour franc et le maintien en zone d'attente de mineurs non accompagnés. Sur tous, ces fronts, l'Anafé s'est heurtée à la volonté de l'État de maintenir ses prérogatives régaliennes et de préserver le caractère d'exception de ces lieux. Sur le terrain juridique, les principales revendications de l'Anafé restent à ce jour sans réponse.

Une autre mission essentielle de l'Anafé a été de témoigner auprès de l'opinion publique de ce qui se

passait en zone d'attente. Cela s'est fait au travers du droit de visites en zone d'attente qui a été parcimonieusement accordé par les pouvoirs publics en 1995 et quelque peu amélioré en 1998. Par les différents rapports publiés depuis 1996, l'Anafé a témoigné des manquements parfois graves constatés dans l'application de la loi, tant du point de vue des conditions matérielles d'hébergement que du point de vue juridique.

La situation aux frontières a beaucoup évolué depuis quelques années : environ 500 demandeurs d'asile en 1996, dix fois plus en 1999. Les mesures prises par les pouvoirs publics ont été tardives ou insuffisantes. Les conditions de maintien des étrangers en zone d'attente et plus particulièrement dans la plus importante, Roissy ont toujours été au mieux médiocres, elles sont aujourd'hui insupportables. Les rapports de la campagne de visites de décembre 2000 et janvier 2001 témoignent d'une situation de non droit: violations récurrentes et délibérées des droits fondamentaux, refus manifestes et répétés d'enregistrement des demandes d'asile, procédures traitées avec le plus grand mépris, obstructions et restrictions du droit d'accès des associations habilitées, tentatives et refoulements quotidiens des personnes dont la demande n'est pas prise en compte, pressions psychologiques, intimidations, injures, brutalités et violences de tous ordres sont devenus le lot ordinaire de ces lieux.

Plus grave, le rapport établi à partir des observations recueillies au tribunal de grande instance de Bobigny par les militants qui ont assisté, pendant deux mois, aux audiences dites " du 35 quater" c'est à dire celles où l'opportunité du maintien de l'étranger en zone d'attente est appréciée par le juge décrit les conditions dantesques dans lesquelles s'exerce le contrôle du juge judiciaire.

Le constat n'a jamais été aussi noir. Ce que vivent les étrangers placés en zone d'attente n'a plus grand chose à voir avec ce que prévoit la loi, pourtant à nos yeux insuffisante, et encore moins à ce que l'on peut attendre d'un Etat dit de droit respectant les conventions internationales relatives aux droits de l'Homme.

Le scandale de la zone d'attente perdure, malgré notre action et nos cris. Aujourd'hui, le gouvernement veut inscrire dans la loi le maintien et donc la possibilité de refoulement de mineurs non accompagnés dans ce lieu et ce contre l'avis de la Commission nationale consultative des droits de l'homme, de la Défenseure des enfants, du Haut Commissariat pour les Réfugiés et du député Louis Mermaz dans son rapport.

Aujourd'hui en mai 2001, l'Anafé demande aux pouvoirs publics

- de créer dans les meilleurs délais une commission d'enquête parlementaire destinée à apporter tous les éclairages utiles sur le déroulement actuel des procédures relatives au placement des étran-

gers en zone d'attente;

- d'ouvrir le débat et les consultations préalables à une refonte de la législation sur les conditions d'entrée des étrangers en France et sur l'exercice du droit d'asile,

- enfin, de modifier sans plus attendre le décret du 2 mai 1995 pour autoriser l'accès permanent des associations à la zone d'attente et permettre ainsi la mise en oeuvre de l'indispensable regard extérieur sur la réalité quotidienne de cette zone.

Ce texte de présentation de la situation des étrangers sur les zones d'attentes des ports et aéroports et de l'action de l'Anafé est issu d'une brochure de cette association. Pour obtenir cette brochure ou pour tout contact ou aide financière

Anafé c/o Cimade: 176 rue de Grenelle 75007 PARIS.

Organisations membres de l'Anafé : amnesty internationale section française (aisf) - association des juristes pour la reconnaissance des droits fondamentaux des immigrés - cimade service oecuménique d'entraide - comité médical pour les exilés (comède) - fédération des associations de solidarité avec les travailleurs immigrés (fasti) - forum réfugiés - france terre d'asile (ftda) - groupe accueil et solidarité (gas) - groupe d'information et de soutien des immigrés (gisti) - ligue française pour le défense des droits de l'homme et du citoyen (ldh) - migrations santé - mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (mrap) - fédération des syndicats de travailleurs du rails solidaires, unitaires et démocratiques - syndicat des avocats de france (saf) - syndicat de la magistrature (sin) - syndicat cfdt des personnels assurant un service air france (spasaf) - syndicat cfdt des personnels assurant un service aéroports de paris (spasap) - syndicat des pilotes de l'aviation civile (spac) - fédération générale des Transports et de l'équipement Cfdt.

«RENCONTRE NATIONALE SUR L'ACTIVITE CGT AVEC ET EN DIRECTION DES SALARIES ETRANGERS ».

Les 11 et 12 octobre s'est déroulée à Montreuil une « Rencontre nationale sur l'activité CGT avec et en direction des salariés étrangers ». Les objectifs de cette rencontre étaient précisés dans le document préparatoire intitulé « Egalité et accès aux droits pour tous » :

« Ces dernières années ont été marquées par un fort engagement de la CGT sur les questions de l'immigration. Il en a été de même dans le combat contre le racisme et les discriminations...

»... Et pourtant, notre organisation doit franchir une étape. L'environnement social se modifie en profondeur en France, en Europe et dans le monde. La mise en concurrence des salariés s'accroît (...) les "visages" de l'immigration se diversifient... C'est pourquoi nous devons donner une autre dimension

à notre activité immigration et pour cela, faire que beaucoup plus d'organisations de la CGT, de militants dans les entreprises, contribuent à la réflexion collective et interviennent sur ces questions...

» ... **L'égalité et l'accès aux droits pour tous** doivent traverser notre quotidien revendicatif. Des milliers de salariés immigrés ou considérés comme tels sont discriminés au quotidien... ».

Sur la centaine de participants, mandatés par 29 fédérations et 60 unions départementales, une soixantaine sont intervenus durant ces deux jours, nombre de ces interventions dénonçant des situations scandaleuses de salariés immigrés, ou d'origine immigrée, ou retraçant des luttes menées pour leur dignité par ces salariés.

En plus de ces témoignages des éléments d'information et des pistes de réflexion ont été donnés :

↳ La dernière vague migratoire en France, dans les années 60, était essentiellement maghrébine et sud européenne... depuis, l'immigration a changé, s'est diversifiée (il y a aujourd'hui plus d'une centaine de nationalités en France), et l'image de l'immigré a changé elle aussi.

Nous serons très rapidement confrontés à une nouvelle immigration, celle des diplômés. Et ceci va encore plus peser sur le développement des pays tiers. Dans le même temps, il n'est pas question de soutenir la politique des quotas.

↳ La carte de résident devrait être délivrée systématiquement au bout de 3 ans de présence.

↳ Il ne faut pas oublier, pour être efficace, de distinguer les immigrés de nationalité française de ceux qui ne le sont pas, car les revendications ne sont évidemment pas les mêmes. Il y a les « Français mais pas tout à fait car issus de... ».

↳ La libre circulation ne doit pas être traitée comme une question humanitaire et suppose un véritable choix pour ceux qui partent.

↳ Aujourd'hui, 57 % des femmes immigrées travaillent (63 % en moyenne sur l'ensemble du monde salarié).

↳ Un des grands problèmes posés aujourd'hui est celui du droit et du niveau des retraites et des pensions de réversion.

↳ La lutte pour la régularisation des sans papiers a besoin de reprendre du souffle. Il a été rappelé que les sans papiers ne sont pas forcément des immigrés clandestins: un certain nombre sont des « fins de droit ».

↳ Bon nombre d'acteurs n'ont pas le sentiment de participer à la discrimination (préférence familiale...), et les syndicats ont tout intérêt à travailler à partir des bilans sociaux des entreprises.

↳ La CGT demande l'éligibilité des salariés étrangers aux prud'hommes.

↳ Concernant l'ouverture des emplois actuellement fermés aux étrangers, a été abordé « le nécessaire abandon de la clause de nationalité qui se traduit par un volant de précarité ». De même ont été évo-

quées la question du statut des personnels étrangers voulant intégrer la Fonction Publique, et la remise en question du rapport nationalité - citoyeneté.

Quant à l'ouverture de la Fonction Publique elle est actuellement en débat dans la CGT. Il a été rappelé que le concours doit rester la forme privilégiée de recrutement, mais qu'aujourd'hui ces concours ne permettent pas l'accès des populations défavorisées à la Fonction Publique, et ce sans considération de nationalité.

Deux bonnes nouvelles sur la question des emplois « interdits » aux étrangers

La SNCF va ouvrir son statut aux ressortissants des pays tiers d'ici la fin de l'année et les négociations vont s'engager à la RATP.

A la Sécurité Sociale, des circulaires empêchaient le recrutement de salariés étrangers. Le GISTI a enfin réussi à obtenir du ministère une circulaire, du 22 octobre, confirmant « **aucun emploi dans un organisme de sécurité sociale ne nécessite de posséder la nationalité française** ».

Enfin, il est ressorti de ces deux jours la nécessité :

➤ d'intégrer les problèmes d'immigration dans les stages de formation syndicale, et ce dès le 1^{er} niveau (à la CGT la formation syndicale comporte 3 niveaux),

➤ de travailler à un « outil de remplacement » de la Tribune de l'immigration qui était le journal de la CGT consacré à ces questions et dont la parution a été arrêtée à cause de sa faible diffusion,

➤ de débattre plus de la question « libre circulation / libre installation »,

➤ de préparer la 9^{ème} conférence nationale sur l'immigration.

ISA reviendra dans un prochain n° sur l'ouverture des Fonctions Publiques aux ressortissants des pays tiers ainsi que sur d'autres initiatives de la CGT relatives aux questions de l'immigration, du racisme et des discriminations.

LE 17 OCTOBRE 1961 VU PAR NH

Le 17 octobre dernier, le Maire de Paris inaugurerait sur le Pont Saint Michel une plaque commémorative, rappelant la répression féroce de la manifestation organisée par le FLN algérien quarante ans plus tôt. Aujourd'hui, il est incontestable que les morts, les disparus, les blessés se sont comptés par centaines.

National Hebdo, dans son édition du 25 octobre, publie « Le témoignage de Jean Marie Le Pen » qui dénonce cette commémoration mais aussi les témoignages de tortures et de viols perpétrés durant

tout le conflit contre des algériens et des algériennes, comme « une série d'actions de propagande [ayant] pour objectif d'intimider les forces de l'ordre, les magistrats, et l'État pour les dissuader d'opposer la force à des initiatives subversives de puissances étrangères ».

Le leader du FN, niant les faits historiques, comme à l'accoutumée, fait peser les actes de terreur sur le FLN et minimise le rôle de l'État français et des forces de l'ordre dans le bilan de la manifestation du 17 octobre 1961.

Il pose le décor: sur le territoire français, « la fédération de France du FLN s'efforce de courber sous la loi de sa terreur les Français musulmans d'Algérie résidant en France. Une vingtaine de policiers avaient été tués depuis le début du mois d'octobre... tandis qu'on trouvait tous les jours dans les rues et dans les caves de militants du FLN des cadavres d'ennemis politiques... ou de récalcitrants à l'impôt révolutionnaire... Les commissariats sont barricadés comme en temps de guerre aérienne derrière des plaques de béton et des sacs de sable, et dans certains quartiers il y a même des patrouilles du FLN qui circulent dans les rues. »

Sur la manifestation du 17 octobre, Jean-Marie Le Pen affirme que « les manifestants musulmans (sic) n'ont pas été jetés à la Seine, ni jetés sur les quais. ils ont été entraînés par une énorme bousculade, peut être. provoquée par des charges de la police, des charges destinées à les disperser ».

Reprenant des écrits vieux de 40 ans du quotidien Le Monde, NH donne le bilan établi à l'époque: 20.000 participants, 11.538 arrestations, deux morts et 64 blessés parmi les Algériens, 13 blessés parmi les policiers et un mort parmi les passants. Il conclut, contre les faits, « on est loin des ratonnades et des dizaines de morts dénoncées aujourd'hui par le FLN et le PC. S'il y a eu des morts, c'est bien parce que les policiers, en état de légitime défense, n'ont fait que riposter à des tirs qui les visaient ».

Ironisant sur la faible participation (réelle, il faut l'avouer) aux manifestations appelées le 17 octobre dernier par des partis de gauche et des syndicats, NH analyse la commémoration comme l'aboutissement d'un cheminement orchestré par le PC et l'extrême gauche, et plaçant le procès Papon en toile de fond.

Pour le FN, au-delà de l'ancien Préfet de la Gironde, du Préfet de Police de Paris, ce sont les plus hautes autorités de l'État qui sont visées. « Cela a un sens très précis... En insistant aujourd'hui sur les "plus hautes autorités de l'État" et en faisant passer le "massacre" au rang de « crime contre l'humanité" il s'agit d'avertir les hommes du pouvoir et les candi-

dat à l'accession au pouvoir que s'ils avaient la faiblesse d'utiliser la force contre, par exemple, des hordes armées de voyous déferlant à Paris en brandissant le drapeau algérien, ils seraient vigoureusement condamnés par les consciences morales et les autorités médiatiques, voire poursuivis pour crime contre l'humanité ».

En qualifiant l'initiative du 17 octobre 2001 de « nouvelle campagne médiatique... sur la repentance, qui rejoint celle récente contre les tortures et les viols de l'armée en Algérie et qui entre dans une stratégie de déstabilisation de l'État et des forces de l'ordre si elles devaient avoir à faire face à des situations de guerre civile », Jean Marie Le Pen entretient, plus que jamais, le sentiment de peur d'un ennemi intérieur qui, s'il n'est pas nommément identifié dans son article, apparaît en filigrane: l'immigré, le maghrébin, le musulman.

Il n'est qu'à lire la papier de NH du 11 octobre commentant les incidents survenus lors du match de football France Algérie et intitulé « Une fois de plus, l'ennemi de l'intérieur... » : « Jean-Marie Le Pen a raison d'évoquer le pire de nos ennemis, l'ennemi intérieur. C'est ce système qui en institutionnalisant la haine de la France, à l'école et dans les médias, en favorisant l'implantation massive d'immigrés sur notre sol, non point par amour de ces mêmes immigrés, mais par une sorte de sentiment qui, au bout du compte, s'apparente à une haine pathologique de la France, a créé ces hordes de voyous. »

Abonnement

Nom Prénom	et/ou	syndicat
Adresse		
Code Postal		Ville
🍎 10 numéros (1 an) : 7,60 € / 50 F		
🍎 Abonnement de soutien : 15 € / 100 F ou plus		
Chèque à l'ordre d'ISA		

Contact

ISA : B.P. 241-16 75765 Paris cedex 16
Fax : 01 48 36 66 33
e-mail : isacom@worldnet.fr

Dir. De publication : F. Pécoup

Administration : I. Nicolas, JJ. Petiteau,

Rédaction :

H. Alexandre (FGTE-CFDT), C. Aumeran (SNUI),
C. Birnbaum (SNESUP-FSU), P. Farfart (SNUIPP-FSU),
F Mahé RIF Paris 19° JP. Ravaux (SNPES-PJJ-FSU),
D. Turbet-Delof (SNUI), JL. Wichegrod (CGT Finances).

CCPA n°0603 S 05157

Edité par **VISA** 80/82 rue de Montreuil 75011 Paris
Imprimé par nos soins